

Toulouse, le 25 novembre 1985

LETTRE DES AMIS N° 23

AVIS IMPORTANT - LES PROCHAINS COURS

INITIATION À LA PALÉOGRAPHIE PAR M. PIERRE GERARD

LE SAMEDI 7 À 10 H 30 OU LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE À 20 H 30

PALÉOGRAPHIE POUR CONFIRMÉS PAR MME GENEVIÈVE DOUILLARD

LE SAMEDI 14 À 10 H 30 OU LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE À 20 H 30

RECTIFICATIF (pour la lettre des Amis n° 22)

Deux précisions doivent être apportées au contenu de la lettre des Amis n° 22 :

1) article intitulé "Rieumes et ses structures sous l'Ancien Régime", la Jagerie et l'Election de Rivière-Verdun après avoir relevé de l'Intendance et Généralité de Montauban appartinrent à partir de 1716 (date de sa création) à l'Intendance et Généralité d'Auch ;

2) article intitulé "Initiation à la Généalogie" : seuls les actes notariaux soumis à la Publicité Foncière (actes translatifs de propriété immobilière principalement) sont transcrits dans les registres des Hypothèques.

**Association**  
**Les amis des archives**  
**de la Haute-Garonne**

Nos lecteurs auront bien sûr rectifié d'eux-mêmes.

./.



LES CHANTIERS DE L'HISTOIREINITIATION A LA GENEALOGIE : DESCENDANCE ET COLLATERAUX

(par M. Jean BEAUBESTRE)

Tout généalogiste qui limiterait ses recherches à la reconstitution de son ascendance n'aboutirait qu'à recréer un squelette incomplet, comportant tête et colonne vertébrale, mais auquel manquerait côtes et membres, une sorte de pylone électrique sans âme. Pourtant si la cohorte des "Chasseurs d'ancêtres" s'enrichit chaque jour, peu nombreux sont ceux qui tentent de dresser l'arbre généalogique de leur famille, ne serait-ce que depuis la Révolution, ou qui entreprennent de rechercher la postérité de leur lointain ancêtre qui vivait au XVIIème siècle.

Il faut admettre que l'ampleur de la tâche a de quoi décourager, mais aussi que les guides pratiques pour y parvenir font défaut.

Monsieur P. DURYE ne consacre qu'une page de "La Généalogie" à ce sujet, soulignant brièvement : "le seul moyen est de dépouiller entièrement les registres et les tables des communes où nous avons trouvé des actes intéressants l'ascendance. (...) Il est certain que tôt ou tard, en recoupant les résultats tirés des autres communes, nous retrouverons l'ancêtre commun et pourrons prouver l'ensemble de la parenté et de la descendance".

Hélas Monsieur DURYE ne nous dit pas comment retrouver la piste du très grand oncle qui s'est expatrié à sa majorité !

Même son de cloche de la part de Melle G. GONTIE, qui écrit dans "3 000 familles", bulletin de liaison des participants à l'enquête du même nom : "supposons que l'un d'entre vous veuille, connaissant un ancêtre marié vers 1810 repérer tous ses descendants (...) il cherchera tous ses homonymes, en établira la généalogie montante, puis élaguera les branches qui ne se rattachent pas au tronc initial".

Bon courage Messieurs MARTIN et LEFEVRE !

Le guide de M. Yann GRANDEAU consacre une large part aux Tableaux de Descendance, mais ne fournit aucune indication quant à la recherche de celle-ci.

Conscient des lacunes de ses prédécesseurs, M. Jean-Louis BEAUCARNOT consacre huit pages au sujet, mais sa méthode reste empirique, voire très contestable lorsqu'elle consiste à aller visiter les lointains cousins et dépend de leur bon vouloir. Toutes les familles ont leur "cadavre dans le placard", et nul ne sait quel douloureux fantôme il est susceptible de réveiller en intervenant inopinément. En outre, certains ont une conception étroitement nucléaire de la famille et tiennent par dessus tout à préserver leur intimité, ce qui est un droit légitime. "Cousins ? Connais pas !" Alors prudence !

L'excellent ouvrage de M. Gilles HENRY nous laisse également sur notre faim, indiquant les règles de numérotation d'une descendance, mais ne fournissant aucune méthode pour la recherche de celle-ci.

Silence ou technique hasardeuse, cette carence commune à des ouvrages par ailleurs estimables, ne doit pas nous étonner. Elle tient sans doute au fait que ceux-ci ont été écrits par des amateurs, éclairés certes, mais pas par des hommes de métier : le guide ou le manuel que M. Maurice COUTOT pourrait écrire, s'il acceptait de divulguer quelques-uns des secrets de sa profession serait sans nul doute plus instructif.

Nous allons donc tenter pour nos lecteurs de remédier à cette absence de méthodologie valable.

Comme nous l'avons signalé au chapitre second, un généalogiste ne manque jamais de rencontrer au cours de ses recherches, des frères, soeurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, de ses ayeux. Si, au fur et à mesure de leur apparition il a scrupuleusement relevé les renseignements qui leur sont relatifs, il va se trouver riche d'un nombre appréciable de fiches ou de notes concernant cette parentèle. Si, croyant gagner du temps, il a omis de le faire, il devra reprendre tous les registres déjà consultés pour les retrouver. Le travail consistera ensuite à rechercher l'acte de mariage et à établir la fiche familiale de chacun, puis à rattacher celles-ci à son ascendance.

Du stade "pylone", sa généalogie va rapidement évoluer vers le stade "arbre", un arbre dénudé, embryonnaire certes mais qui ne tardera pas à s'étoffer.

Pour chaque branche, suivant le même principe, tous les intervenants devront être notés et inscrits sur la fiche familiale des parents, avant de faire eux-mêmes l'objet d'une nouvelle fiche à l'occasion de leur mariage. Chaque fiche prenant alors sa place dans l'arbre généalogique.

La méthode empirique consisterait pour le chercheur à relever automatiquement tous les homonymes qu'il rencontre, comme le préconisent M. DURVE et Melle GONTIE, quitte à rejeter ultérieurement tout le superflu. Si le patronyme familial fait partie des noms rarissimes qui ne sont portés que par quelques dizaines d'individus, passe encore... Passe également pour les homonymes qui vivent dans le même hameau ou le même village. Mais dans le cas contraire ce chercheur perdrait son temps dans de vaines reconstitutions, et devant l'ampleur de la tâche à accomplir ne pourrait que se décourager.

La méthode scientifique commande de ne s'attacher qu'à la restitution de la seule parentèle prouvée (par quelque acte la reliant à la famille), quitte à devoir reprendre au besoin un registre déjà consulté pour y rechercher un acte oublié au passage.

Ce travail préliminaire accompli, on s'apercevra que de nombreux membres de la famille ont disparu sans laisser de traces, à chaque génération, qu'il conviendra alors de rechercher... et de trouver.

Comme nous allons le voir, les possibilités d'y parvenir existent. Toutefois, il ne faudra jamais perdre de vue que le sous enregistrement des décès, surtout d'enfants est fréquent sous l'Ancien Régime. Ces petits morts ne seront jamais retrouvés.

Pour mener à bien notre quête des disparus, quatre époques sont à considérer, chacune exigeant sa solution spécifique :

- avant 1700,
- de 1700 à 1885,
- de 1885 à 1936,
- de 1936 à nos jours.

La période antérieure à 1700 offre le plus de difficultés par manque de documents. Seuls les registres notariaux, les testaments au premier chef, sont capables de fournir des indications utiles sur le devenir des enfants survivants.

La seconde période, de beaucoup la plus longue, comporte de bien meilleures possibilités. En tout premier lieu le chercheur a les nombreuses tables de l'Enregistrement, dont nous parlerons d'une façon plus détaillée dans un autre chapitre, et les registres du "Centième Denier" et des Mutations par décès" à sa disposition. Ces documents suffisent à eux-seuls à fournir les pistes nécessaires.

Après 1885, le généalogiste ne dispose plus pour continuer ses recherches que des listes nominatives des recensements, des listes électorales et du cadastre, Enregistrement et état civil lui étant interdits par la réglementation. Précisons toutefois que la législation autorise quand même la délivrance d'extraits de naissance et de mariage dits "à tous requérants", sans filiation, mais portant les mentions marginales de mariage depuis 1897 et de décès depuis 1945, en revanche aucune entrave n'existe en matière d'actes de décès que quiconque peut obtenir sans restriction aucune.

La reconstitution des parentés à l'époque contemporaine, s'avère un problème plus épineux et nécessite beaucoup d'imagination et de doigté. S'il n'a pas un patronyme trop répandu, annuaires téléphoniques, botins, annuaires professionnels ou du type "50 000 adresses" peuvent apporter au généalogiste d'utiles indications. Les notices nécrologiques des journaux, la visite des cimetières peuvent également lui signaler des pistes à vérifier, de même que la lecture des bulletins municipaux ou paroissiaux dont il découvrirait l'existence. Tous ces dépouillements sont longs et fastidieux certes, mais quelle satisfaction lorsqu'un des maillons manquant est retrouvé.

Reste enfin l'enquête sur le terrain. L'arbre généalogique étant virtuellement complet, une visite aux cousins peut à ce stade être envisagée. Dans la mesure du possible, il est souhaitable de se faire précéder d'une recommandation, ne serait-ce que du Maire ou du Secrétaire de mairie de l'endroit.

Le cadeau du tableau d'ascendance des cousins que l'on vient visiter constitue une excellente entrée en matière, et dans la conversation qui s'engagera, rien n'empêche alors de glisser : "ce travail est encore incomplet car je n'ai pas retrouvé votre tante Agathe ni votre cousin Victor". C'est bien rare si la question sous-jacente reste sans réponse. Mais il ne faut pas attendre le miracle, souvent celle-ci sera imprécise et ne fournira qu'une nouvelle piste : "elle est morte vers 1930 à Y", ou bien "il vivait à X il y a quelques années", il faudra s'en contenter. L'historien des familles est un passionné, tout le monde n'est pas comme lui, et à notre époque les liens de famille sont bien distendus !

(à suivre)

#### ACTIVITES CULTURELLES DES ARCHIVES

Notre Ami M. Guy SOUVERVILLE présentera l'exposition consacrée à l'ABBAYE DE BONNEFONT au foyer rural de MANE à partir du 3 JANVIER 1986. Tous ceux qui sont intéressés par l'activité des Amis des Archives sont cordialement invités à se rendre à MANE.

#### RAPPEL D'EXPOSITION

A partir du 5 décembre 1985, exposition sur MONTGEARD par notre sociétaire M. Claude RIVALS, professeur à l'Université du Mirail.

-----

Toulouse le 21 novembre 1985.

Cher Ami,

Le prochain Conseil d'Administration de notre Association se réunira aux Archives Départementales, salle du Service Educatif le mardi 3 décembre 1985 à 20 H 30.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- 1) désignation des membres du bureau ;
- 2) programme d'activité pour l'année 1985-1986 ;
- 3) Analyse des réponses reçues au questionnaire adressé à tous nos adhérents ;
- 4) questions diverses .

Je vous prie de bien vouloir agréer, Cher Ami, l'expression de mes meilleurs sentiments.

P/ Le Président  
Le Secrétaire Général,

Jean BEAUBESTRE.

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne

